

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

07 juillet 2023

Qu'est-ce que « Epargne Info Service » ?

Depuis 2010, vous pouvez contacter « Epargne Info Service » : la plateforme créée par l'Autorité des marchés financiers pour répondre à vos questions sur les produits d'épargne financière, les intermédiaires financiers ou encore les possibles arnaques à l'investissement.

Une équipe dédiée pour vous répondre

Epargne Info Service répond aux questions que peuvent se poser les investisseurs ou les professionnels. Que vous envisagiez d'investir dans un placement ou que vous ayez déjà investi, vous pouvez contacter Epargne Info Service :



- en remplissant un formulaire [en suivant ce lien](#),
- par téléphone au +33(0) 1 53 45 62 00 du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 (prix d'un appel local).

Attention : l'AMF ne contacte pas de sa propre initiative les épargnants par téléphone ou messagerie privée et ne mène pas de campagne téléphonique de sensibilisation aux arnaques.

A savoir : l'AMF ne pourra jamais vous délivrer un conseil en investissement ou encore vous recommander un produit ou un intermédiaire financier. Elle vous guide dans la compréhension des produits et vous aide dans les démarches à suivre si vous n'êtes pas satisfait d'une prestation qui vous a été fournie.

Le champ d'intervention de l'Autorité des marchés financiers est strictement limité aux produits financiers ([actions](https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/comprendre-les-produits-financiers/actions-obligations/actions) URL = [https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/comprendre-les-produits-financiers/actions-obligations/actions], [obligations](https://www.amf-france.org/fr/investir-dans-les-obligations) URL = [https://www.amf-france.org/fr/investir-dans-les-obligations], [fonds d'investissement](https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/comprendre-les-marches-et-les-produits-financiers/investir-en-fonds-et-sicav-opc) URL = [https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/comprendre-les-marches-et-les-produits-financiers/investir-en-fonds-et-sicav-opc], [SCPI](https://www.amf-france.org/fr/comprendre-les-produits-financiers/placements-collectifs/immobilier-spci-opci) URL = [https://www.amf-france.org/fr/comprendre-les-produits-financiers/placements-collectifs/immobilier-spci-opci], etc.).

Si vous avez des questions relatives à des produits bancaires (Livret A, crédit, etc.) ou d'assurance, contactez « [Assurance Banque Epargne Info Service](https://www.abefinfoservice.fr/) URL = [https://www.abefinfoservice.fr/] » au 34 14 (appel gratuit).

De la simple question au signalement

Chacune des demandes effectuées auprès d'Epargne Info Service est traitée avec le plus grand soin.

Dans le cas d'une réclamation concernant un intermédiaire financier régulé par l'AMF, Epargne Info Service pourra éventuellement vous rediriger vers le [Médiateur de l'AMF](https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur) URL = [https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur] pour vous aider à résoudre un litige à l'amiable.

Les signalements ou les réclamations nourrissent également les activités de veille de l'AMF, et de détection de mauvaises pratiques éventuelles : selon les cas, ils peuvent donner lieu à des [mises en garde](https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/mises-en-garde) URL = [https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/mises-en-garde] publiques ou encore alimenter les [listes noires](https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/protoger-son-epargne/listes-noires-et-mises-en-garde) URL = [https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/protoger-son-epargne/listes-noires-et-mises-en-garde] d'acteurs illicites.

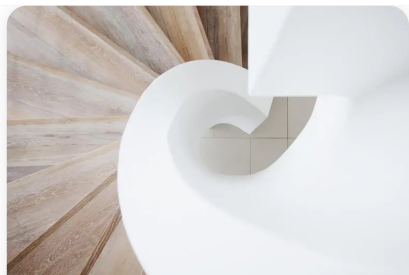
Mots clés

FONCTIONNEMENT DE L'AMF

SUR LE MÊME THÈME



S'abonner à nos alertes et flux RSS



ARTICLE BIEN INVESTIR

24 mai 2019

Que fait l'AMF pour vous ?



GUIDE ÉPARGNANT

MÉDIATION

27 novembre 2017

S'informer sur... Le médiateur de l'AMF



GUIDE ÉPARGNANT

FONCTIONNEMENT DE L'AMF

27 novembre 2017

S'informer sur... L'Autorité des marchés financiers



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02